

COLLEGE INTERARMÉES



Mémoire de géopolitique

Colonel Christian PAPAUX
Groupe A4

Fiche de présentation

“ La Suisse est-elle un paradoxe géopolitique ? »

Colonel PAPAUX Christian (Suisse, Forces aériennes)

15 février 2000

Division A45

Mémoire de géopolitique

Résumé

La Suisse se distingue des peuples alentour car elle est une Willensnation – un état reposant sur la volonté des ses ressortissants – et non pas la légataire d'un royaume, d'une race, d'une langue ou d'un autre facteur traditionnellement associé à l'idée de nation.

L'Etat-nation suisse ne répond pas, ou alors très marginalement, aux trois facteurs conservatifs incontournables de toute politique étatique¹ :

- La réalité géographique
- La réalité identitaire
- La géoéconomie des ressources

Pourtant, la Confédération helvétique jouit d'une stabilité enviable. Les dimensions géopolitiques de cet équilibre sont de nature particulière. Si la fonction géopolitique de la montagne et des cols – la géopolitique du transit – joue un rôle primordial, la démocratie, la neutralité et l'essor de sa place financière sont des facteurs atypiques mais fondamentaux du particularisme helvétique.

A l'heure de l'intégration européenne, la Suisse se trouve devant le choix crucial d'une implication européenne, au risque de brader les fonctions géopolitiques qui ont généré sa stabilité, ou de l'itinéraire incertain de l'isolement.

Mots clés

Suisse, alpes, enclavement, ethnie, religion, transversales alpines, intégration européenne, transport terrestre.

¹ Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, Les facteurs permanents de la géopolitique, page 55.

Colonel Christian PAPAUX (Suisse)
7° promotion CID, groupe A4

La Suisse est-elle un paradoxe géopolitique ?

Mémoire de géopolitique

Sommaire

0. Introduction	3
1. Réalité géographique	4
1.1 Origines alpines.....	4
1.2 Le territoire suisse en extension	5
1.3 L'expansion suisse vers le sud	6
1.4 Ressources naturelles.....	7
1.5 L'approvisionnement en énergie.....	8
1.6 Conclusion intermédiaire.....	8
2. Inhomogénéité ethnique, linguistique et culturelle.....	9
2.1 Evolution	9
2.2 La cohabitation linguistique.....	11
2.3 La Confédération quadrilingue du XX ^e siècle	12
2.4 Fossé culturel	13
2.5 Conclusion intermédiaire.....	14
3. Le facteur géopolitique de la religion	14
3.1 La christianisation en Suisse	14
3.2 La réforme en Suisse.....	15
3.3 Les conflits de religion.....	16
3.4 Conclusion intermédiaire.....	17
4. La géopolitique du transit	18
5. Les facteurs atypiques de la géopolitique suisse	20
5.1 Les ressources humaines suisses, le mercenariat.....	20
5.1.1 Succès militaires suisses	20
5.1.2 Le mercenariat, gage de stabilité interne	21
5.2 La neutralité.....	23
5.3 Le refus de l'autorité.....	26
5.4 La démocratie.....	28
6. Conclusion.....	31
7. Bibliographie	32

0. Introduction

Une surface aux contours tortueux est située au centre des représentations cartographiques européennes et fréquemment représentée d'une couleur différente de celle de l'ensemble des pays voisins. Ce pays, la Suisse, dont on ne parle que très peu en géopolitique², existe-t-il³ et est-il européen ?

Le doute n'est pas permis. La Suisse est géographiquement située en Europe. Elle y jouit même d'une situation centrale, voire stratégique. Elle est le réservoir d'eau de ce continent, située à la source de fleuves se jetant dans toutes les mers⁴, elle est assise sur les percées alpines primordiales pour le trafic nord-sud⁵. Elle représente une des places financières les plus importantes, à dimension européenne, voire mondiale et est de ce fait communément considérée comme étant le « coffre-fort » du monde. Son niveau de vie est un des plus élevés de notre planète.

Elle possède un attrait touristique indéniable que seul la cherté de ses devises parvient à tempérer. Elle est vivante au travers de nombreux et coriaces clichés parmi lesquels on peut citer : la propreté, la sécurité, la précision, les montagnes, le chocolat, les banques, la lenteur de la prononciation, les montres, et l'horloge « coucou » originaire de Forêt Noire allemande !

Au travers des diverses fonctions géopolitiques qui définissent la notion d'un état-nation, seules peu d'entre elles s'appliquent à la Confédération helvétique. Etat enclavé assis sur un massif montagneux hostile, son sous-sol ne renferme pas de matières premières, ses capacités de productions agricoles sont limitées. Ce pays, qui fonctionne sur le mode du plurilinguisme et où cohabitent diverses cultures et religions, fondé en 1291, a traversé son histoire avec moins de conflits que ses voisins. Ne répondant pas à la plupart des fonctions traditionnelles de la géopolitique, il représente un paradoxe et de ce fait mérite que l'on se penche sur les facteurs atypiques géniteurs de son existence.

Un pays peut rester neutre face aux conflits opposant ses voisins mais pas face aux ententes et unions réunissant les mêmes voisins. La Suisse se garde de ne pas rompre tous les liens au travers de négociations bilatérales laborieusement ratifiées. A l'heure où une nouvelle politique de sécurité basée sur la coopération se met en place, la Suisse pourra-t-elle indéfiniment éluder la question de la pleine adhésion à l'Union européenne ?

² La partie consacrée à la Suisse dans le " Dictionnaire de géopolitique " (Paris, Ellipses, 1998) de Aymeric CHAUPRADE et François THUAL est réduite à une page et demie !

Dans l'« Introduction à l'analyse géopolitique » (Paris, Ellipses, 1999) de Aymeric CHAUPRADE, la Suisse et Berne ne sont mentionnées que sur deux alinéas.

³ « La Suisse n'existe pas », thème du pavillon suisse à l'exposition universelle de Séville.

⁴ Le Rhône dans la Méditerranée, le Rhin dans la mer du Nord, le Ticino, via le Pô dans l'Adriatique, l'Inn, via le Danube dans la mer Noire.

⁵ Tunnels et cols du Gothard et du Simplon.

1. Réalité géographique

Dans le contexte de l'éclosion de la Suisse et de son évolution future, il convient d'analyser l'influence représentée par le milieu naturel. La Suisse est par vocation un état enclavé qui n'a jamais, au cours de son histoire, défendu une politique expansionniste visant à obtenir une façade maritime. De ce fait, cet enclavement est une des données géopolitiques majeures de la Suisse. Si cette situation était à même de provoquer des contentieux sérieux avec son voisinage, elle induisait la nécessité d'édifier sa sécurité par le biais de diverses alliances.

1.1 Origines alpines

Les peuplades alpines de la fin du XIII^e siècle vivent souvent en autarcie dans une région peu fertile, les populations vivent frugalement et pauvrement. S'accommodant mieux au relief et au climat que la culture, l'élevage du bétail se développe peu à peu. Souvent d'énormes pâturages sont occupés par des troupeaux à haute altitude. Les montagnards aménagent des chemins pour y conduire le bétail et développent l'irrigation. Ces activités exigent la participation de tous les habitants d'une vallée. L'entretien des chemins, le choix des bergers et la répartition des fromages se discutent en assemblée réunissant tous les hommes de toutes les conditions sociales. Ces communautés aspirent à gérer leurs biens de manière autonome. Elles obtiennent parfois le droit de rendre justice et les seigneurs, trop éloignés, se contentent de percevoir des rentes.

Les habitants d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald décident d'acquérir leur indépendance et de se libérer du joug des Habsbourg en 1291. Ils forment les premiers cantons suisses qui, tous trois, sont strictement alpins. La montagne représente un refuge et est de ce fait un relief propice à la contestation de l'autorité des Etats et un sanctuaire pour les rébellions.⁶

Ces trois états sont adossés au versant nord des Alpes, de hautes chaînes de montagnes difficilement franchissables les séparent. Ils s'ouvrent au nord sur des zones montagneuses préalpines puis sur le plateau suisse. Le canton d'Uri détient le contrôle de la partie nord du col du Gothard. Cet axe, appelé à jouer dans l'histoire de la Suisse un rôle géostratégique majeur, n'a pas encore une influence déterminante. Les passages alpins fréquentés dès l'époque romaine sont situés, soit vers l'est avec les cols du Brenner et du Splügen, soit à l'ouest avec le col du Grand-Saint-Bernard. Un passage central n'existait pas. Cependant, dès le XIII^e siècle, les Urnais établissent la possibilité de transiter vers le sud des Alpes en construisant un pont de bois dans les gorges étroites et escarpées des Schöllenen, donnant naissance au Saint Gothard.

Ce col connaît dès son ouverture un trafic important permettant le transit de marchandises et de pèlerins. Le milieu alpin reste cependant hostile et le col devient dangereux en période humide et demeure fermé pendant les longs mois hivernaux.

⁶ Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, la fonction géopolitique de la montagne.

L'ouverture de ce passage vers le sud permet aux Waltstätten⁷ (nom donné aux habitants de la Suisse primitive⁸) d'écouler vers le Tessin puis vers la plaine du Pô de la viande, du fromage, des peaux et leur permettent le ravitaillement en outils, toiles, vin, sel et grains, en provenance d'Italie. Il leur permet d'autre part de prélever des taxes de passage et de louer des guides, des mulets et chevaux pour le transport de la marchandise.

1.2 *Le territoire suisse en extension*

En 1332, lasse des impôts prélevés par les Habsbourg, la ville de Lucerne noue un pacte avec les cantons primitifs et rejoint la confédération helvétique. Avec cette union, la Suisse réalise sa première percée vers le nord et vers ce qu'on dénommera plus tard le plateau suisse. Sise à l'extrémité ouest du Vierwaldstättersee⁹, une voie navigable de 70 km, Lucerne devient le point de départ et l'aboutissement du trafic du col du Gothard.

Zurich est au début du XIV^e siècle, une ville qui bénéficie de l'immédiateté impériale¹⁰, elle est située dans le plateau suisse et est le centre du trafic transalpin, son industrie de la soie (dont la matière première vient d'Italie) est en plein développement. Le Gothard est devenu d'une importance vitale. Les artisans et quelques marchands chassent du pouvoir les nobles acquis à la domination des Habsbourg et cherchent un appui du côté des Walsdtätten. Un pacte est signé en 1352. Avec le ralliement de Zoug et de Glaris, l'axe du Gothard qui a gagné en importance, se trouve dans toute sa partie nord sous le contrôle de la Confédération helvétique.

Berne est une cité riche, disposant d'une puissance militaire redoutable et qui bénéficie également de l'immédiateté impériale. Son ambition lui attire l'hostilité de ses voisins. En renouvelant en 1353 son alliance avec les Walsdtätten, elle intègre la Confédération. La Suisse étend ainsi son territoire vers l'ouest et vers la Suisse romande.

Avec Fribourg et Soleure qui demandent leur accession à la Confédération helvétique en 1481, la Suisse possède pour la première fois un canton en partie francophone et un canton dont les frontières incluent une contrée jurassienne. Suivent, au début du XV^e siècle les cantons de Bâle, Schaffhouse et Appenzell. L'influence des villes devient prépondérante par rapport aux petits cantons agricoles.

La Suisse domine les cours d'eau navigables du plateau suisse qui, avec ses rivières et nombreux lacs, constitue le réseau de transport le plus efficace de l'époque. Le commerce se fait florissant et des marchés et foires prospèrent, à l'exemple de Baden ou de Zurzach. Avec Bâle, la Suisse trouve un atout géopolitique majeur en s'assurant, avec le port sur le Rhin, un accès indirect mais cependant primordial à la mer du Nord.

⁷ Waldstätten signifie « Etats forestiers ».

⁸ « Primitif » n'est pas à interpréter au sens culturel, mais bien dans son acception de « originel ».

⁹ Vierwaldstättersee : Lac des Quatres-Cantons.

¹⁰ Dépendant non pas de seigneurs mais directement de l'empereur.

A ce stade de l'expansion territoriale suisse, il faut relever que cette dernière n'a jamais été le résultat d'annexions violentes, mais le fruit d'alliances sollicitées par les nouveaux cantons. Ces derniers recherchent en premier lieu, dans leur union avec les cantons suisses primitifs, la paix intérieure, l'indépendance et la protection militaire d'une coalition. La Suisse n'a pas de velléités stratégiques à s'assurer par la force des frontières naturelles, mais profite des limites géographiques des cantons alliés.

1.3 *L'expansion suisse vers le sud*

La tentative d'expansion vers le sud entre le début du XV^e siècle et 1515 (date de la défaite de Marignan) et l'invasion du pays de Vaud par Berne (également durant le XV^e siècle), furent les deux exceptions dans la politique helvétique.

Le conflit qui opposa les Suisses au Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, ne se concrétisa pas par des gains territoriaux. Des tensions internes entre cantons, conjugués à un désintérêt stratégique, permirent au roi de France Louis XI et à Maximilien d'Autriche de se partager les terres ducales.

Cependant, au début du XV^e siècle, les Urnais profitant de troubles dans le Duché de Milan, occupent le versant méridional du Gothard, avec comme objectif d'assurer le trafic et la suppression de certains obstacles douaniers. C'est à cette même époque qu'une armée épiscopale valaisanne franchit le Simplon afin de s'emparer de l'Ossola et de sécuriser le versant sud du col.

Le roi de France Louis XII, en vertu d'un droit hérité de sa grand-mère, veut s'emparer du Milanais. Promettant des pensions alléchantes et des compensations territoriales, il obtient l'appui des Suisses et au printemps 1500 devient le maître de Milan. Cependant, il ne respecte pas ses engagements, s'attirant une certaine hostilité de ceux qui, en Suisse, voient en la présence française une menace pour les relations commerciales avec le sud. Le pape Jules II, qui veut refouler les Français de Lombardie, avec l'appui de l'évêque de Sion Matthieu Schiner, sait convaincre les Suisses d'appuyer une coalition anti-française et signe une alliance avec les Suisses et le Valais en 1510. Suivent une série de batailles, dont celle de Pavie en 1512, où les Suisses sont victorieux. Les Français sont chassés d'Italie. Les Confédérés acquièrent une réputation d'invincibilité. L'Italie entière les salue comme des libérateurs. Le pape les appelle « défenseurs de la liberté de l'Eglise » et Machiavel note avec appréhension : « Les Suisses finiront par asservir l'Italie, sans espoir de retour, car ce sont des républicains armés comme ne l'ont jamais été aucun autre peuple et aucun monarque de ce temps ».

Le 29 décembre 1512, le duc Sforza reçoit des Confédérés les clés de Milan ; ils deviennent, au terme d'un traité, les protecteurs du nouvel Etat.

Les Français tentent cependant de recouvrer le Milanais. Si Louis XII échoue à Novarre en 1513, le jeune et nouveau roi de France François I devait réussir à battre les Suisses à Marignan en 1515¹¹.

¹¹ Le fait que la bataille de Marignan fasse partie des dates mythiques de l'histoire française montre bien à quel point les Confédérés étaient alors craints.

Cette défaite devait sonner le glas de leurs ambitions en Italie. Ils perdent définitivement le Milanais, gardent cependant le Tessin et reçoivent de François Ier une importante indemnité de guerre, car, conscient de leur force redoutable, le jeune monarque veut se concilier les vaincus. La paix perpétuelle signée en 1516 et l'alliance de 1521 garantissent une période sans conflits entre les deux Etats, qui va durer 250 ans.

Ce n'est qu'au début du XIX^e siècle, après l'invasion du territoire et la mise en place de la république helvétique, que la Suisse va trouver ses frontières définitives. Elle passe à 19 cantons en 1803, tout en perdant le Valais qui devient le département du Simplon de l'Empire français, qui veut maintenir sous son autorité le passage nord-sud du Simplon.

Les puissances alliées, réunies en congrès à Vienne en 1815, remanient la carte de l'Europe après la chute de Napoléon. Le congrès confirme le rattachement du Valais, de Neuchâtel et de Genève à la Confédération. Les frontières du pays sont ainsi définitivement fixées.

1.4 *Ressources naturelles*

La Suisse ne possède pratiquement aucune richesse minière qui pourrait paraître économiquement importante. Les quelques gisements qui existent ont eu toutefois un certain rôle à jouer dans son histoire. Ces réserves sont cependant parfaitement insuffisantes et ne pourraient être exploitées qu'à grands frais. Cela est vrai pour le charbon, d'autres combustibles et quelques métaux.

De ce fait, la Suisse importe les matières premières nécessaires à son industrie des machines, à l'horlogerie, à la chimie. Afin de maintenir un taux le plus bas possible de ses importations, l'industrie s'est spécialisée dans la transformation de produits à haute valeur ajoutée, mettant à profit sa main-d'œuvre hautement qualifiée.

Ces dix dernières années, la structure des branches économiques a subi de profondes mutations. Des branches appartenant de longue date au paysage industriel du pays, comme la construction des machines, ont perdu un nombre important d'emplois, alors que certaines professions du tertiaire¹² ont connu une forte croissance.

La Suisse est obligée d'importer de l'étranger les deux tiers de ses besoins alimentaires ; néanmoins, elle est également exportatrice de nourriture et de boissons en quantité considérable. Cette apparente contradiction reflète les particularités de la production d'un pays industrialisé qui ne dispose pas de matières premières en propre : il se spécialise dans le trafic de perfectionnement des matières premières, l'exploitation de lacunes existant sur le marché mondial, le développement de nouveaux produits et le maintien d'une qualité élevée.

Les difficultés d'approvisionnement en temps de crise, de guerre ou de blocus ont contraint les autorités suisses à mettre sur pied une législation relative aux stocks publics et privés obligatoires ainsi qu'au maintien d'une agriculture. Durant la seconde guerre mondiale, un plan¹³ d'extension des cultures assorti d'un rationnement rigoureux devait permettre un ravitaillement en autarcie.

¹² Domaine de la santé, de l'enseignement et du social.

¹³ Plan Wahlen, 1940, qui réglait l'agriculture et le ravitaillement du pays pendant la seconde guerre mondiale.

En revanche, la Suisse est abondamment pourvue de sel gemme (gisement près de Bex et Schweizerhalle), un sel qui est le fondement d'une industrie chimique importante. Par ailleurs, la Suisse possède de grandes réserves de pierres et de terre, ainsi que du sable et du gravier, importants pour la construction.

La Suisse possède trois richesses très remarquables. De l'eau en suffisance, de l'air pur et des beautés naturelles. Ces richesses qui ne coûtaient rien et étaient abondantes, paraissaient inintéressantes. Maintenant que la pollution est devenue un problème mondial, elles ne semblent plus aussi négligeables et pourraient acquérir, et pas seulement sur le plan touristique, une valeur de plus en plus réelle.

1.5 *L'approvisionnement en énergie*

La Suisse consomme annuellement environ 830 000¹⁴ térajoules¹⁵ d'énergie qui se répartissent à raison de 60% de produits pétroliers, combustibles et carburants, 13% de gaz naturel et 22% d'électricité. Les derniers 5% comprenant le charbon et coke, bois de chauffage, déchets industriels.

La Suisse couvre ses besoins par la production de 43% d'électricité nucléaire et 55% d'électricité hydraulique. Si la somme globale de l'énergie électrique¹⁶ produite suffit théoriquement, la Suisse doit importer de l'électricité¹⁷ durant les mois d'hiver, car la consommation atteint son apogée et la production hydraulique y est très limitée. L'approvisionnement en hydrocarbure est assuré par le biais d'oléoducs et gazoducs ainsi que par le transport fluvial rhénan. Les deux raffineries diffusent leur production par chemin de fer et surtout par camions. Pour assurer son approvisionnement en cas de crise, la Suisse a constitué de grandes réserves publiques et privées, ces dernières obligatoires, de pétrole et de produits pétroliers. Ces stocks ne peuvent cependant en aucun cas nous rendre indépendants des pays producteurs.

1.6 *Conclusion intermédiaire*

La Suisse est, avec l'Autriche, un des rares états européens à ne pas avoir d'accès maritime. Enclavée, elle ne dispose que d'un accès fluvial dont la navigabilité est subordonnée au passage chez les voisins. Elle n'a pas, au cours de ses sept cents ans d'existence, tenté de briser cet enveloppement. Cette entrave géographique, aujourd'hui atténuée par l'introduction des voies aériennes, reste un handicap majeur. Campée sur l'axe du Gothard la Suisse domine les accès nord-sud de ce passage routier et ferroviaire. Excepté sur le pourtour du saillant tessinois et dans le Jura romand, ses frontières naturelles sont constituées par des lacs, rivières ou chaînes de montagnes¹⁸.

¹⁴ 1996 : 821 800 térajoules.

¹⁵ 1 terajoule correspond à environ 24 t de combustible ou de carburant pétrolier ou à 0,3 million de KWh.

¹⁶ Production 1996 : 55,1 milliards de KWh.

¹⁷ Principalement de l'énergie électrique nucléaire française.

¹⁸ Rhin et lac de Constance au nord et à l'est, Doubs au nord-ouest, Lac Léman au sud-ouest, alpes valaisannes et grisonnes au sud.

Sans ressources de son sous-sol, elle est dépendante de l'extérieur tant pour son approvisionnement en matières premières, en hydrocarbures et en nourriture, que pour son ravitaillement énergétique. Son économie de transformation requiert la possibilité d'importer et d'exporter. Cette dépendance devient vulnérabilité en cas de crise ou de conflit.

2. Inhomogénéité ethnique, linguistique et culturelle

Deux thèses ont cours au sujet de la culture suisse. Selon la première, les Suisses appartiennent à plusieurs cultures ; ils sont partagés entre quatre régions linguistiques, et de plus divisés quant à leur religion, et leur pays est dominé par des contrastes : montagnes et plaines, villes et campagne. Les Suisses forment donc une nation hétérogène, diverse, et au fond artificielle. Selon l'autre, bien que les Suisses parlent différentes langues, vivent et travaillent dans des conditions différentes et soient divisés au point de vue confessionnel, ils présentent tout de même une unité frappante dans beaucoup de leurs conceptions et opinions, ainsi que dans leur manière de vivre, leur comportement, dans ce qu'ils disent sur eux-mêmes et sur le monde.

2.1 Evolution

Il est admis¹⁹ que le langage représente une composante fondamentale de l'identité des peuples et des ethnies. La langue est sans doute la propriété constitutive d'un peuple, son acquis le plus inestimable, elle est un élément fondamental de son identité. Ce n'est pas par hasard si les Etats multilinguistiques sont aussi souvent confrontés à de graves problèmes d'identité. Les différences linguistiques à l'intérieur d'un même Etat, alors multi-ethnique ou multi-national, accusent généralement les incompréhensions et les méfiances réciproques. Ces états fonctionnant sur le mode du bilinguisme ou multilinguisme sont souvent menacés d'éclatement identitaire grave. Pour arriver à l'Etat-nation un long travail politique est généralement indispensable. Celui-ci passe souvent par l'imposition d'une langue à l'ensemble des populations vivant à l'intérieur des frontières de l'Etat en genèse.

La Suisse, à nouveau, fait exception à cette fonction géopolitique. Ce sont plutôt les déterminants dits ethniques qui incarnent les forces qui ont créé la Suisse d'aujourd'hui, dans sa diversité sociale, politique, économique et culturelle. Les peuples, les races, les groupes avec leur «héritage», ont été les fondations du particularisme suisse, ils ont joué aussi un rôle dans sa conception et continuent à le faire dans les institutions, les opinions, les préjugés et le comportement des Suisses d'aujourd'hui.

Afin de comprendre la diversité culturelle de la Confédération helvétique, il est indispensable de retourner aux origines de ses habitants. Dès le néolithique, des populations bordent puis colonisent diverses vallées des Alpes. Ces populations sont essentiellement des receveurs culturels qui acceptent le plus souvent l'adaptation à un environnement culturel plus raffiné.

¹⁹ Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric Chauprade, la fonction géopolitique de la langue

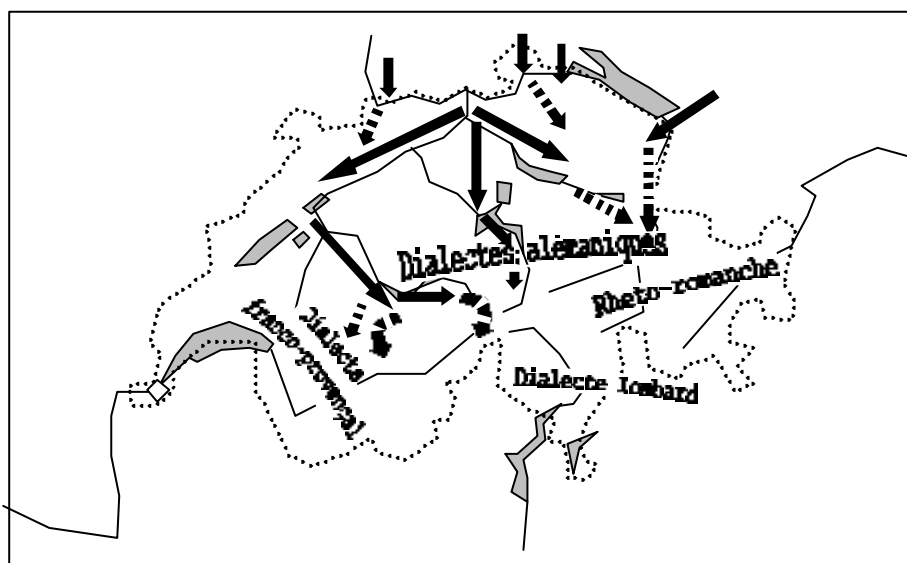
Vers la fin du II^e siècle, les Helvètes, originaires de l'Allemagne du sud, faute de trouver de la place ailleurs, s'établissent dans le Moyen-Pays. Plus tard les romains ne peuvent tolérer dans cette région la présence de ces turbulents habitants. D'autre part, cette région étant peu habitée, ils craignent qu'elle attire des peuples germaniques dont la pression se fait croissante derrière la frontière du Rhin.

Les Romains s'installent sur ce territoire après avoir fait plier les Helvètes. Ils recherchent moins l'assimilation culturelle des populations que la maîtrise de l'axe alpin du Simplon et des routes du Moyen-Pays.

Avec les grandes invasions, dès le V^e siècle, les Alpes reprennent leur fonction de barrière naturelle : les Lombards et les Ostrogoths accèdent au sud des Alpes suisses après avoir progressé au travers de la Slovénie et de la plaine du Pô. Dès le III^e siècle, les Alamans arrivant de l'Est font des incursions de pillage dans le Moyen-Pays. La plupart des villes ne résistent pas à ces ravages et l'empire romain contient désormais en lui un élément qui va finir par avoir raison de lui. Quant aux Burgondes, longeant l'arc jurassien, ils voient leur avance bloquée par les montagnes dans les actuelles Suisse romande et Savoie ; ils trouvent alors leur stabilité dans les vallées du Rhône et de la Saône.

Dès lors, la Suisse subit l'influence de ces civilisations qui la marqueront à jamais. A l'ouest les Burgondes, dont le territoire sera bientôt rattaché à la Bourgogne, s'établissent pacifiquement et avec l'approbation du général romain Aetius. Peu nombreux, ils s'assimilent facilement aux indigènes celto-romains dont ils apprennent même la langue. Ce n'est pas le fruit du hasard si dans cette région de Suisse, les Romands ont l'esprit plus ouvert et communicatif et la réceptivité permanente. Au cours du haut Moyen-Age, la langue des habitants de la Haute Italie se transforma en dialecte lombard. A l'est, les Alamans occupent ce qui va devenir la Suisse alémanique. Ces derniers imposent progressivement leur langue dans le territoire conquis ; ce sont les régions où sont actuellement pratiqués les dialectes suisses alémaniques. Ce n'est qu'en Rhétie, c'est-à-dire dans toute la région alpine orientale, que le latin vulgaire parvint à se maintenir. Les fondements culturels étaient scellés, ils n'évolueront que de manière insignifiante au cours des deux mille ans qui allaient suivre.

Figure 1
Origine des quatre
Langues nationales



C'est cette population rude qui sera à l'origine de la désunion avec les Habsbourg, au nom de son aspiration innée à l'indépendance. Elle est décrite ainsi par le pape Pie II²⁰ au XV^e siècle : « Les Suisses, quoique situés en Gaule sont tenus cependant pour Germains de par leur langue et de par leurs mœurs. Peuple montagnard et féroce (...). Les Suisses peuvent facilement se mettre sous les armes quand la nécessité les y pousse et leurs soldats ne savent pas fuir. La justice est le principal souci de ces hommes. Ils punissent durement les voleurs, plus durement les brigands. Ils observent l'hospitalité avec diligence (...). Ils jouissent de la paix. Ils se contentent de leurs biens. Ils ne font point la guerre s'ils n'y sont excités. Fuir de la bataille est un crime capital(...). Leur cœur est robuste. Leur courage, indomptable. »

2.2 La cohabitation linguistique

La Suisse est essentiellement germanique de sa fondation en 1291 à l'admission de Fribourg en 1481. Cette ville était à dominance alémanique à l'époque de son intégration au sein de la confédération ; elle possédait cependant des territoires et bailliages où la langue française était parlée. La Confédération s'étendit ensuite aux territoires romands. Neuchâtel, Genève, la Gruyère et le Jura-Sud bénéficiaient d'un régime de traités d'alliance et d'assistance mutuelle ; le futur canton de Vaud devint un pays sujet de Berne et de Fribourg, et le Bas-Valais fut soumis par les Valaisans. Les territoires de langue italienne sis au Tessin ou dans la Valteline devinrent des Bailliages communs, sujets de la Confédération. Quant aux Grisons, principalement rhéto-romans, ils englobaient toutefois une assez forte proportion d'habitants de langue allemande et une proportion relativement faible de langue italienne. Les treize premiers cantons, tous de langue allemande adoptèrent le bon allemand pour communiquer avec ceux de leurs alliés qui parlaient une autre langue. Il n'y eut pas de conflit d'ordre linguistique en Suisse, les tensions se limitant à des problèmes internes aux cantons.

Dans le canton de Fribourg, la région de Morat fit preuve de velléités séparatistes jusqu'en 1870, mais pour des raisons majoritairement religieuses ; de même, le Jura-nord se sépara du canton de Berne en 1974 pour fonder un nouveau canton pour des raisons politico-religieuses plutôt que linguistiques, en effet, une partie francophone jurassienne décidait son maintien au sein du canton bernois. En Valais, les Hauts-Valaisans, en majorité de langue allemande, qui avaient dominé jusqu'alors, eurent du mal à admettre que leurs anciens sujets du Bas-Valais et des villes de Sion et Sierre, qui se « romanisaient » progressivement, détiennent une majorité des deux tiers. La partie minoritaire conserva cependant une position suffisamment forte, ce qui permit à ce canton au catholicisme exacerbé de garantir son unité.

²⁰ Pie II, Dans ses *Commentarii*. Pie II décrit les Suisses qu'il apprit à connaître à l'occasion du concile de Bâle en 1432. Traduction de Philippe Monnier dans son étude *Les humanistes d'Italie et la Suisse au XVe siècle*.

2.3 *La Confédération quadrilingue du XX^e siècle*

L'Helvétique avait déjà accepté le statut d'équivalence des trois langues principales, l'allemand, le français et l'italien. Le principe en fut exprimé dans la nouvelle Constitution fédérale de 1848, qui était plus centralisatrice. Il fallut pourtant quelques dizaines d'années pour que le français jouisse de la position d'égalité qu'il a aujourd'hui. Le français et l'allemand furent utilisés tous deux lors des délibérations dans les Conseils. L'administration fédérale communiquait avec les cantons dans leur langue officielle. Néanmoins, des difficultés surgirent dans les régions dont les langues étaient limitrophes. Les Tessinois luttèrent violemment contre les écoles allemandes de cheminots que les Chemins de Fer Fédéraux avaient reprises de la Compagnie privée des chemins de fer du Gothard. C'est très rarement que se constituèrent des blocs politiques pour des raisons linguistiques. En 1854, les Suisses romands s'unirent pour s'opposer, d'entente avec les conservateurs de Suisse alémanique, à la création d'une université centrale fédérale à Zurich. Aucun canton minoritaire sur le plan linguistique n'était isolé économiquement. Le Tessin par exemple était et est confronté aux mêmes problèmes que le Valais, les Grisons et la Suisse centrale. Les différentes régions linguistiques apprirent en outre à mieux se connaître grâce aux intenses activités des associations sur le plan fédéral. Le français et l'allemand comme première langue étrangère au niveau de l'enseignement secondaire firent le reste.

Entre les deux guerres mondiales du XX^e siècle, l'irréductibilisme fasciste italien s'est mis à exercer une pression sur la Suisse italienne ; les «rivendicazioni» formulées la première fois en 1926 concernaient également les Rhétoromans. On prétendait que leur langue n'était qu'un dialecte de l'Italie du Nord. C'est pour cette raison que le rhétoromanche fut déclaré langue nationale en 1938, ce qui lui valut un certain prestige et une acceptation accrue.

Les régions linguistiques participent à la vie des communautés linguistiques correspondantes, en puisant dans leur culture comme en l'enrichissant, et se considèrent sur le plan politique au sens le plus large comme étant une unité suisse. L'organisation de la radio et de la télévision tenant compte des régions linguistiques, contribue dans une certaine mesure à la consolider. La Suisse alémanique, qui représente 74% de la population ne peut cependant nullement être considérée comme un bloc. Les Suisses romands et italiens ont appris depuis 150 ans au moins aux Suisses alémaniques à ne pas se comporter en majorité et à s'adapter si possible à leurs partenaires sur le plan de la langue. En Suisse, il ne faut pas parler de protection des minorités, mais de droit des minorités.

En Suisse alémanique, une dualité persiste entre le bon allemand et le dialecte appelé suisse-allemand. Cette langue, utilisée comme dialecte autochtone, est la langue des relations parlées quotidiennes. Ce dialecte peut varier fortement d'un canton à l'autre. Il a tendance à prendre une importance grandissante car il représente le signe tangible de la dissimilitude et de l'autonomie des Suisses allemands par rapport à leur voisin du nord. Cette langue est parlée dans les émissions radiophoniques et télévisées, excepté pour les journaux télévisés. Elle envahit également toutes les promotions publicitaires. Le Suisse allemand maîtrise un bon allemand un peu particulier appris lors de sa scolarité, mais, dans la pratique orale, répugne à l'utiliser.

D'autre part, tant les Romands que les Alémaniques aspirent à apprendre l'anglais qui leur sera plus profitable dans leurs futures activités commerciales internationales. Le dialecte allemand n'étant pas enseigné en Suisse romande, la communication ne peut s'établir qu'en bon allemand.

2.4 *Fossé culturel*

Dès le début du XIX^e siècle, certains intellectuels acquis aux mouvements nationalistes étrangers craignirent une « romandisation » des Suisses alémaniques ou alors une germanisation de la minorité latine par la majorité. Les discussions et les pamphlets littéraires aboutirent en 1914 au « fossé » entre Suisses romands et Suisses alémaniques. La Suisse romande prit violemment parti pour la Belgique envahie et de ce fait contre la « barbarie » allemande, tandis que la Suisse alémanique – qui entretenait depuis longtemps des relations culturelles étroites avec l'Allemagne – ne pouvait comprendre une telle attitude et adoptait en partie les thèses de la propagande allemande. Divers incidents révèlent la tension existant entre les diverses parties du pays, à commencer par l'élection fort disputée du Général U. Wille. « L'affaire des colonels » irrite encore plus la minorité latine : Deux officiers ont procédé à des échanges d'informations avec les Empires centraux et sont cependant acquittés lors de leur procès.

Ces troubles s'atténuent cependant au terme du premier conflit mondial du siècle. Les Suisses se trouvent plus unis à l'orée du second conflit mondial : le général nommé, d'origine romande, y est peut être pour quelque chose.

Depuis le début des années 80, le fossé²¹ a tendance à refaire son apparition. Il est plus le produit d'un malaise culturel qu'un problème lié à la langue. Son évidence est plus marquée entre la Suisse romande et alémanique qu'entre italophones et germanophones.

La perception de ce fossé est différente dans les diverses couches sociales de la population suisse. Il ne faut pas y voir la manifestation d'insatisfaction d'une minorité opprimée par rapport à des voisins désirant exprimer ou imposer leur ascendance culturelle. Le risque cependant que ce fossé se creuse au gré des prises de positions populistes et médiatiques est réel, il pourrait s'ancrer dans l'inconscient collectif romand, au risque d'interférer la cohésion intérieure.

Ce fossé découle d'une différence culturelle ou plus précisément d'une différence de mentalité entre romands et alémaniques. Il est difficile de remonter aux sources de cette divergence, peut-être faut-il y voir l'héritage laissé par nos lointains ancêtres, les Alamans et les Burgondes ? La définition populaire de ce fossé repose pour les Suisses allemands sur le cliché d'un Romand hédoniste, peu travailleur, superficiel, affectionnant le « bien vivre », et privilégiant la qualité de vie à la carrière professionnelle. Paradoxalement, ce stéréotype est à la fois condamné et jalouxé. Les Romands, eux, caricaturent les Suisses alémaniques qu'ils jugent trop « germaniques », c'est-à-dire rigides, renfermés, bornés, repliés sur eux-mêmes, et hautains, mais respectent et admirent leur force au travail, leur ponctualité et leur efficacité. Ces perceptions respectives sont empreintes d'un manichéisme peu rationnel.

²¹ La dénomination alémanique de ce fossé est « Röstigraben », les « Röstli » étant une spécialité culinaire typiquement suisse allemande à base de pommes de terre grillées.

Ce fossé s'exprime cependant d'une façon plus concrète dans les résultats de diverses votations populaires. Si, dans plusieurs domaines de la politique suisse, les habitants du pays expriment une opinion identique, ce fossé se constate dans les domaines suivants : dans toutes les votations ayant pour objet, directement ou indirectement, l'ouverture à l'Europe²² économique et politique, les Romands expriment un désir d'ouverture ; ils sont prêts dans leur majorité à admettre une adhésion à la Communauté européenne. Un courant majoritairement anti-européen est exprimé par la plupart des Alémaniques avec une prépondérance marquée dans les régions campagnardes et alpines. Par rapport à la majorité, les Romands se sentent souvent moins concernés par les questions touchant à l'écologie, mais les mouvements anti militaristes y trouvent plus d'adeptes.

2.5 Conclusion intermédiaire

La Suisse réunit sur un territoire de petite superficie trois cultures dont l'influence remonte à l'époque de l'invasion des peuples barbares lors de la chute de l'empire romain. Les frontières linguistiques actuelles de la Suisse quadrilingue ne s'établirent qu'au cours du Moyen Age. Une volonté politique consciente a permis que ces quatre groupes linguistiques constituent une unité nationale solide. L'hétérogénéité n'est-elle pas le ciment même de l'unité et de la longévité de la nation helvétique ? Les déterminants ethniques appartiennent aux forces qui ont créé la Suisse d'aujourd'hui dans sa diversité sociale, politique, économique et culturelle.

3. Le facteur géopolitique de la religion

Le fait religieux, à l'instar des grandes puissances européennes, a engendré des tensions et des conflits soit internes, soit externes par le jeu d'alliances qui ont été contractées ou failli l'être. Les frontières géographiques du partage des religions, longues à se dessiner, procèdent étonnamment à la stabilité du pays. Il convient donc d'en étudier le développement.

3.1 La christianisation en Suisse

Si les premières traces de christianisation remontent à l'époque de la décadence romaine, l'évangélisation, au sens véritable, n'eut lieu, en fait, qu'au cours du Moyen Age. Elle fut, répercussion d'un prosélytisme exacerbé, l'œuvre de la noblesse, des évêques et de moines prédicateurs itinérants irlandais²³. Seuls les évêchés de Coire et Sion résistèrent aux bouleversements provoqués par les migrations. La hiérarchie ecclésiastique subit une réédification au VI^e siècle par les évêchés de Bâle, Lausanne et Constance.

²² Votation sur l'espace économique européen (EEE)

²³ Disciples de Gallus (env 550-630) et Colomban le Jeune (env 530-615), en provenance du monastère du Luxeuil.

Des clercs séculiers ou réguliers couvrirent ensuite le territoire helvétique d'un réseau très dense de couvents et d'églises paroissiales s'étendant du Léman au lac de Constance, de la Réthie au Tessin. La christianisation va dès lors s'implanter profondément sous l'influence prépondérante des nombreux monastères²⁴ et couvents.

3.2 *La réforme en Suisse*

Si la montagne peut être le refuge de diverses croyances à tendance sectaires, elle est aussi le sanctuaire des traditions concrétisées par une aversion à la nouveauté et au changement. La fracture religieuse à l'intérieur du christianisme va toucher de plein fouet cette Suisse en construction. Elle sera le facteur le plus déstabilisant et le plus proche de provoquer l'explosion qui aurait transformé le relief géopolitique du cœur de l'Europe.

Les cantons suisses ne restent pas à l'écart des grands courants d'idées qui parcourent l'Europe. Un certain humanisme qui en appelle au retour aux sources de l'Antiquité connaît un succès, notamment à Bâle. L'idée humaniste existe aussi dans le domaine religieux, c'est le retour aux racines de la foi des premiers chrétiens. Les conditions religieuses se différencient au fond peu de celles de l'Allemagne ou des autres territoires situés au Nord des Alpes. En tant que détentrice du salut, l'Eglise jouissait auprès de la plupart des croyants d'une grande considération et d'une vénération sincère. L'Eglise, toutefois, s'attira des critiques comme puissance politique et économique. Les actions du Pape, conduites avec des troupes confédérées, la possession de couvents et les taxes qui en découlaient sous forme de redevances et de dîmes, les impôts ecclésiastiques et paroissiaux perçus par l'administration épiscopale et papale suscitaient une critique toujours plus sévère de l'Eglise.

Le mouvement protestant, qui devait s'instaurer en Europe dès le début du XVI^e siècle ne devait pas épargner le territoire de la Confédération helvétique. La Réforme prit pied tout d'abord à Zurich sous l'impulsion d'Ulrich Zwingli²⁵. Avant d'assumer ses fonctions de prêtre au Grossmünster de Zurich, il fut formé aux universités de Vienne et de Bâle, officia en tant que prêtre séculier à l'abbaye d'Einsiedeln. Il trouva à Zurich un cercle animé des mêmes idées que lui. On y discutait très ouvertement de questions politiques et religieuses. Le mouvement que Luther avait déclenché en Allemagne y trouvait un écho très favorable. De 1523 à 1531, Zwingli atteignit ses objectifs en s'assurant la collaboration des autorités zurichoises. Avec ses disciples²⁶ et ses adeptes, il put imposer sa vision à Bâle, Berne, St-Gall, Schaffhouse ainsi que dans quelques régions de Suisse orientale.

²⁴ A l'exemple de Romainmôtier, Payerne, Moutier-Grandval, St-Ursanne, Reichenau, St-Gall, Disentis, Müstair.

²⁵ Zwingli (1484-1531) réformateur zurichois, contemporain de Luther (1483-1546). Ses convictions théologiques n'étaient en fait que peu éloignées de celles du grand réformateur allemand. Elles divergeaient en particulier sur l'importance du sacrement eucharistique, sur l'attitude envers les puissances temporelles et l'autonomie attribuée aux communautés ecclésiastiques.

²⁶ Quelques disciples de Zwingli : Oekolampad, Haller, Vadian, et Hofmeister.

3.3 Les conflits de religion

En revanche, il échoua dans son dessein d'imposer la Réforme à toute la Confédération. Ni l'alliance entre les cantons réformés, ni ses brillantes prédications, ni la foi en l'unique puissance de la parole divine et encore moins la contrainte des armes²⁷ n'eurent d'effet sur la résistance tenace opposée par les cantons de Suisse primitive et des villes de Soleure et Fribourg. Au terme de ces conflits, une paix²⁸ fut conclue qui favorisait le parti catholique au sein des bailliages communs, mais qui reconnaissait dans son ensemble le « statu quo » politique et religieux.

Une pénétration plus profonde des idées réformatrices était stoppée. Des réformes religieuses furent mises en place et renforcées avec l'application des résolutions du Concile de Trente.

La guerre du Sonderbund de 1847 mit une nouvelle fois aux prises sur un plan confessionnel les cantons catholiques aux cantons protestants.

Un mouvement libéral est bientôt débordé par un courant populaire qui souhaite un changement « radical » de la Confédération. Fortement anticlérical, ce radicalisme éveille la méfiance des cantons catholiques. Dans le canton d'Argovie, une décision anticonstitutionnelle de supprimer certains couvents entraîne un mouvement d'agitation populaire. Les cantons catholiques²⁹ concluent en 1845 une alliance séparée (Sonderbund) pour défendre leur souveraineté. Des contacts sont pris avec des puissances étrangères, ce qui est contraire à l'article 6 du Pacte de 1815. Ce Sonderbund est déclaré incompatible avec le Pacte, mais les catholiques refusent de se soumettre. Plusieurs tentatives de médiation ayant échoué, la Diète décide de dissoudre l'alliance par les armes. Le général Dufour obtient, après une campagne rapide, la capitulation du Sonderbund.

Lorsque les puissances étrangères³⁰ demandent des explications à la Diète, fin novembre 1847, l'alliance n'existe plus. Une révision du pacte est dès lors possible, de laquelle va résulter la Constitution de 1848. Cette dernière règle la question de la religion dans son article 44 :

²⁷ 1529 et 1531, les deux guerres de Kappel opposant protestants à catholiques et qui ont vu la victoire des cantons catholiques. C'est dans la deuxième de ces deux batailles que Zwingli perdit la vie.

²⁸ Extraits de la seconde paix nationale de 1531. « Nous, les Zurichois, devons et voulons laisser entièrement nos féaux et chers confédérés des V cantons, pareillement leurs chers combourgeois et compatriotes du Valais, et tous leurs adhérents, soit ecclésiastiques, soit laïcs, dès à présent et à l'avenir, dans leur ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne, dans leurs propres villes, pays, terres et à toutes mauvaises inventions, ruses et finesses. Et de notre côté, nous des V cantons, voulons laisser nos confédérés de Zurich et leurs propres adhérents demeurer dans leur religion. (...) La paix, l'union et la concorde seront entièrement rétablies entre les cantons et le passé sera entièrement oublié de part et d'autre, sans qu'on puisse jamais se le reprocher les uns aux autres.

²⁹ Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais.

³⁰ Le 2 décembre 1847, l'ambassadeur de France remet une note au président de la Diète. Il y offre la médiation de son roi et il y énumère les conditions de son gouvernement pour le rétablissement de la paix en Suisse. Extrait de la réponse de la Diète : (...) Si la Diète avait à entrer en matière sur les bases d'une médiation qu'elle ne saurait accepter, il nous serait facile de montrer que, par suite des faits qui viennent de s'accomplir, la médiation n'a réellement plus d'objet. Mais nous laissons ces questions de côté, parce qu'étant du domaine intérieur de la Suisse, elles ne sauraient fournir matière à une médiation ou à tout autre mode d'intervention des puissances.

« - Le libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues est garanti dans toute la Confédération. Toutefois les cantons et la Confédération pourront toujours prendre les mesures propres au maintien de l'ordre public et de la paix entre les confessions.- »

Tous les différends confessionnels ont mis en jeu de puissants intérêts politiques, à l'exemple de la tentative avortée de la Savoie de ramener Genève sous son contrôle lors de l'Escalade de 1602. De tous les facteurs géopolitiques classiques, celui qui menaça le plus l'intégrité de la Confédération est sans doute le facteur religieux. Il demeure surprenant que la Suisse n'ait pas complètement éclaté sous l'effet explosif de ces forces confessionnelles et politiques divergentes. Sa survie fut rendue possible par les intérêts conjoints dans les bailliages communs, par l'efficacité diplomatique de la France, qui voulait s'assurer ses mercenaires³¹, et par l'idée que la coexistence avec des adversaires confessionnels serait toujours préférable à la dépendance politique à l'égard de coreligionnaires étrangers.

3.4 Conclusion intermédiaire

Nous ne pouvons que constater que la Suisse a réussi à traverser les siècles, tout en renforçant son unité au travers de nombreuses crises. L'enclavement géographique, l'environnement pluriethnique et multiethnique, son multilinguisme, le facteur religieux, sont les fonctions classiques de la géopolitique qui comme autant de forces centrifuges auraient pu favoriser l'éclatement et la redistribution européenne du territoire confédéré.

Aymeric Chauprade, parlant d'Etats multilinguistiques, évoque leurs problèmes d'unité, les incompréhensions et méfiances réciproques et mentionne l'Etat belge qui, fonctionnant sur le mode du bilinguisme, est menacé d'éclatement identitaire grave³².

Pourquoi la Suisse ne peut-elle être citée en exemple négatif dans un contexte encore plus explosif? Les diverses cultures, religions, situations géographiques et économiques produisent des lignes de fractures entre diverses régions de Suisse.

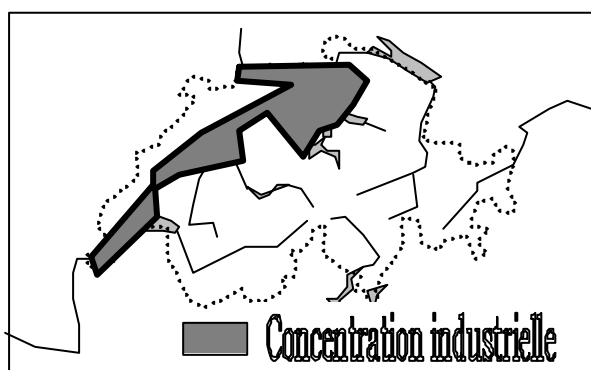


Figure 2
Ligne de fracture entre les régions industrielles et agricoles

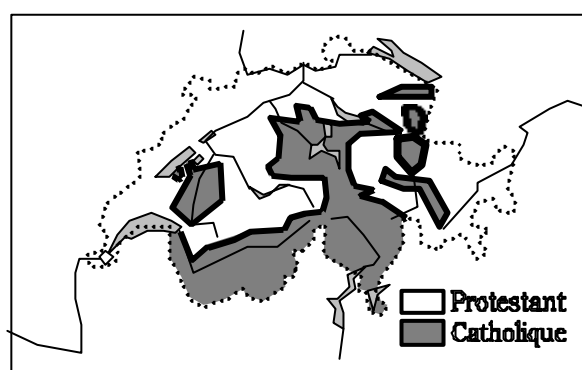


Figure 3
Ligne de partage entre régions à majorité catholique et protestante

³¹ Traité avec plus de précision dans le chapitre 5, la fonction géopolitique du mercenariat.

³² Introduction à l'analyse géopolitique, l'unification par la langue, page 127.

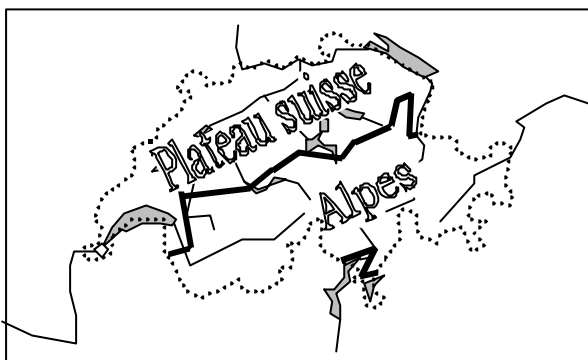


Figure 4
Ligne de fracture entre population alpine et
du plateau suisse

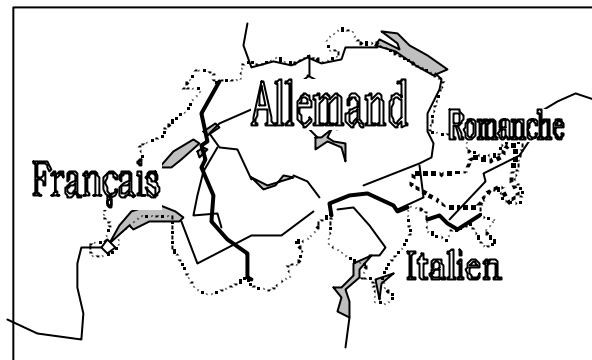


Figure 5
Ligne de partage des langues et cultures

Le rôle unificateur de ces lignes de fracture mérite quelque réflexion. Toutes ces lignes de scission ne sont pas parallèles, mais s'entrecroisent sans canevas évident. Individuellement, ces fractures sont fragilisantes, par contre, leur superposition et enchevêtrement sont générateurs de stabilité et de cohésion. Ainsi un industriel zurichois sera plus proche d'un collègue vaudois francophone que d'un montagnard alémanique de l'Oberland bernois. De même, un habitant du Sopraceneri³³ sera plus proche d'un habitant du canton d'Uri que d'un romand du plateau suisse. Ainsi, au-delà des différences linguistiques et culturelles, on peut déceler divers dénominateurs communs rassembleurs, tel le dénominateur commun religieux, alpin, agricole, industriel ou écologique.

Comme fonction unificatrice, il ne faut pas négliger le rôle de cohésion de l'armée de milice qui permet une meilleure connaissance de l'autre et de son milieu vital.

4. La géopolitique du transit

Nous avons vu que la Suisse ne satisfait pas à la plupart des fonctions et facteurs géopolitiques. Comment comprendre la cohésion et la longévité helvétique à travers plus de sept siècles d'existence, quels sont les facteurs qui ont prévalu à la stabilité de ce pays ?

Comme nous l'avons vu, la présence du massif montagneux alpin a eu une influence capitale dans la genèse de la confédération helvétique. L'orientation est-ouest et un écoulement des eaux vers le nord et le sud, exception faite dans la vallée de l'Inn et le sillon rhodanien, sont les caractéristiques de la topologie des Alpes. En conséquence, les seuls axes susceptibles de dépasser les intérêts locaux et régionaux sont tous perpendiculaires à la chaîne et permettent de la franchir dans le sens nord-sud.

³³ Sopraceneri (au-dessus du Ceneri), partie fortement montagneuse située au nord du canton italophone du Tessin.

Elles divisent des régions économiques et culturelles qui sont intéressées au commerce de biens et à l'échange de personnes. Le passage au travers de l'arc alpin joue donc un rôle déterminant pour ces régions.

Le nombre de points de passage terrestre est limité et se concentre dans la partie centrale des Alpes : le Mont-Cenis (2084 m) entre la vallée de l'Isère et Turin, le Grand-Saint-Bernard (2469 m) entre la vallée supérieure du Rhône et la vallée d'Aoste, le col du Simplon (2005 m) entre la vallée supérieure du Rhône et Milan, Le Gothard (2108 m) entre Zürich et Milan, le San Bernardino (2065 m) entre la vallée supérieure du Rhin et Milan et le Brenner (1374 m) entre la vallée de l'Inn et la vallée de l'Adige.

Les passages latéraux exigent souvent de grands détours, ils ont cependant l'avantage d'une praticabilité améliorée, surtout dans les mois d'hiver : à l'est le Tarvisio et au sud-ouest le Mont Genève, et Ventimiglia sur la côte ligure.

Le contrôle des franchissements a de ce fait un plus grand intérêt que la maîtrise de l'obstacle.

Si la traversée des Alpes par Hannibal et ses éléphants aux environs de l'an 220 av JC est anecdotique, les romains orientés vers la Gaule à l'ouest et le Danube à l'est ont privilégié le Mont Cenis et le Grand-Saint Bernard, le Reschen et le Brenner. Le Gothard n'a alors aucune influence, ceci en particulier à cause de l'obstacle des Schöllenen ; sur le versant nord, il possède pourtant l'avantage d'une altitude pas trop élevée, et des vallées relativement courtes et facile d'accès. Cet obstacle vaincu³⁴, il fut rapidement un axe d'une importance capitale. Dès 1230, la voie du Gothard devint une artère providentielle pour les vallées qui entourent le lac des Quatre-Cantons. Elle devint rapidement le passage des Alpes centrales le plus apprécié. Il procura, sous forme de taxes douanières, de péages et de salaires, des ressources supplémentaires à la population riveraine qui assurait le trafic muletier. L'intention de profiter directement de ces avantages n'est pas sans influence sur la rébellion des cantons primitifs contre les Habsbourgs. La liaison facilita l'importation d'aliments vitaux comme le sel et le blé et elle ouvrit aux éleveurs et aux producteurs de lait de la Suisse centrale le nouveau débouché de Haute-Italie fortement peuplée.

Le Plateau suisse, à son tour, commença à se réorienter sur l'axe du Gothard. Lucerne dut également une grande part de son essor au nouveau trafic alpin. Avec la prise d'influence au Tessin, l'axe était sécurisé vers le sud.

Ce col occupait une fonction géostratégique majeure. Des renforcements militaires et fortifications y furent massivement implantées. C'est une des raisons pour lesquelles la Confédération affiche à son encontre des ambitions géopolitiques fortes.

La Suisse s'est édifiée autour de l'axe du Gothard, les passages situés en Valais et dans les Grisons ne se sont jamais vus octroyer les mêmes priorités et la Suisse n'a jamais cherché à maîtriser les débouchés vers le sud.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sous l'influence du Royaume d'Italie et de la République française, les tunnels ferroviaires du Gothard et du Simplon furent mis en chantier. Ils permirent la réunion des réseaux de chemin de fer européens. Le transit au travers du massif du Gothard fut amélioré avec la construction d'un tunnel autoroutier de 17 km ouvert en 1981. Ce transit terrestre à travers le massif alpin joua un rôle capital pour le commerce en Europe.

³⁴ Ce défilé dans la haute vallée de la Reuss, difficilement franchissable, ne put être maîtrisé que grâce à l'audacieuse construction d'un pont maintenu par des chaînes, le "pont du Diable".

Si, au cours de son histoire, la Suisse a su dissuader toutes les grandes puissances à vouloir contrôler cet axe vital, c'est en grande partie par le fait que ce transit est toujours resté disponible et sécurisé. Elle a fait profiter les pays européens de sa situation stratégique en matière de transit alpin en y exerçant une forme de monopole.

Aujourd'hui, la Suisse démontre une volonté écologique à contrôler, voire à limiter le trafic routier. Elle se trouve face à un interlocuteur unique qui l'entoure, l'Union européenne qui cherche à « libéraliser » le transit alpin. Les données géopolitiques ont changé et contraint la Suisse à modifier son point de vue et à faire des concessions, souvent au désarroi des populations riveraines.

Au prix d'une certaine souplesse, elle pourra peut-être à l'avenir faire valoir son point de vue et retrouver une partie de ses ambitions momentanément occultées.

5. Les facteurs atypiques de la géopolitique suisse

5.1 Les ressources humaines suisses, le mercenariat

Si les grandes puissances européennes ont autorisé ce petit pays qui est la Suisse à durer à travers plusieurs siècles, sans tenter de mettre la main sur les passages stratégiques nord-sud, c'est d'une part parce que sa puissance militaire a su jouer un rôle dissuasif important, et d'autre part parce que ce pays, pauvre en ressources naturelles, possédait une ressource occulte importante qu'il fallait à tout prix préserver : ses intrépides et valeureux soldats. Ces derniers furent engagés dans les importantes armées du continent, mais particulièrement en France.

5.1.1 Succès militaires suisses

Les Autrichiens, héritiers de Rodolphe de Habsbourg aspiraient à une solide domination au nord des Alpes. Le pacte qui liait les premiers cantons confédérés créa de vives tensions qui vont, initiées par divers prétextes, provoquer des expéditions punitives autrichiennes. Ces dernières ne furent pas couronnées de succès, et c'est au contraire les cantons primitifs qui s'imposèrent dans les batailles de Morgarten (1315), Sempach (1386) et de Näfels (1388). Ces victoires ont su démontrer la volonté farouche de victoire des Suisses. Avec une insensibilité brutale, ces combattants passaient outre à toute tradition militaire. Faisant preuve d'une vision claire de la situation, ils savaient à merveille utiliser l'effet de surprise et la configuration du terrain. Leurs succès confirmèrent la supériorité d'une infanterie mobile et impétueuse sur la cavalerie figée dans ses traditions.

La bravoure et l'efficacité des soldats confédérés fut démontrée une nouvelle fois dans les guerres qui les ont opposés aux armées de Charles le Téméraire à Grandson (1475) Morat (1476), et Nancy (1477). Morat, bataille d'anéantissement, fut dans son déroulement l'expression éprouvée de la conception générale suisse de la conduite de la guerre.

Ces batailles furent suivies d'une série ininterrompue de victoires dans la guerre de Souabe (1499). Cependant, malgré des exploits guerriers extraordinaires dans leur campagne d'Italie du nord, leur stratégie portait déjà les premiers signes de décadence.

La défaite de la bataille de Marignan fit prendre conscience de la prépondérance du combat combiné de l'infanterie, artillerie et cavalerie face à des formations composées uniquement d'infanterie. Cette défaite marqua le début d'une nouvelle conception politique des Confédérés. Ces derniers abandonnèrent la conduite active de la guerre, cette démarche les conduisit progressivement vers la neutralité.

5.1.2 Le mercenariat, gage de stabilité interne

La « paix perpétuelle » régit les rapports entre la France et la Confédération. Leurs liens devinrent encore plus étroits avec le « Traité des mercenaires » signé en 1521. En échange de mercenaires, la France s'engageait à fournir des subsides et des pensions, offrait des avantages douaniers et commerciaux, assurait une assistance politique en cas de conflits au sein de la Confédération ou de menaces de l'extérieur.

A la mort de François premier en 1547, la question du renouvellement de l'alliance franco-suisse se posa rapidement. A l'exception de Berne et de Zurich, tous les membres de la Confédération étaient disposés à signer un nouveau traité. Les signatures furent apposées en 1549 à Soleure.

L'extrait³⁵ suivant démontre la place occupée par la mise à disposition de troupes au service de la France : « Et si durant cette alliance, nous, Roi, étions envahi ou molesté par guerres en nos royaumes, duchés, principautés, pays et seigneuries que nous possédons présentement tant deçà que delà les monts, par qui que ce fût, de quelque état et dignité qu'il soit, et nul excepté, encore qu'il nous surpassât en dignité, nous pourrions lever tel nombre de gens de pied les Liges pour la protection et la défense de nos dits royaumes, duchés, principautés, pays et seigneuries qu'il nous plaira, toutefois, non moins de six mille et non plus de seize mille, sans le consentement de nous, des Liges (...) ».

La Suisse se retrouvait pratiquement sous protectorat français. Ces accords et alliances avec la France seront synonymes de paix pour une période de 250 ans.

La période de 1798 à 1848 peut être qualifiée d'époque de la Révolution suisse. Cette période a vu une mutation en profondeur du système social suisse. Elle débuta avec l'effondrement de l'ancienne Confédération et l'avènement de l'Etat fédéral moderne tel qu'il subsiste de nos jours.

La population suisse souhaitait des adaptations du système social en usage. Les aristocrates au pouvoir n'étaient pas en mesure d'initialiser ces changements, dès lors, la population suisse reporta ses espoirs sur la France. C'est pourquoi, lors de l'invasion de la Suisse, la population accueillit avec liesse ces troupes françaises. Seuls les cantons de Berne et de Suisse centrale leur opposèrent une résistance farouche. Les occupants imposèrent à la Suisse une constitution très centralisatrice et les cantons perdirent une bonne partie de leur autonomie.

³⁵ Extraits de l'alliance dans « Corps universel diplomatique du droit des gens... » tome IV, Amsterdam 1726.

Le conflit opposait les partisans de l'ancien système et les unitaires ou centristes qui, eux, défendaient la cause du libéralisme. Ces divergences s'aggravèrent à un point tel que des coups d'Etat se succédèrent contraignant l'empereur Napoléon 1er à intervenir. Il dota la Suisse d'une nouvelle constitution dite «l'Acte de médiation», puisqu'elle était destinée à concilier les deux partis rivaux.

La Suisse, vassale de la France était maintenue dans un rapport de dépendance avec son voisin, cependant, elle était autorisée à constituer une armée défensive de quinze mille hommes : le traité d'alliance défensive. Ce traité faisait référence expresse à la paix perpétuelle de 1516. Il stipulait³⁶ que « La République française promettait d'employer constamment ses bons offices pour lui procurer sa neutralité, et pour lui assurer la jouissance de ses droits envers d'autres puissances ».

Cette alliance renouvelait explicitement le droit de la République française à lever des troupes dans les cantons suisses. Le traité de capitulation militaire du 27.9.1803 définit les conditions d'engagement des mercenaires suisses. ³⁷« La République française entretiendra à son service seize mille hommes de troupe suisses. Les hommes seront enrôlés librement et volontairement, et, à l'expiration de leur engagement ils recevront leur congé absolu, s'ils le demandent. (...) Les troupes suisses, qui seront au service de la France, ne seront jamais employées que sur le territoire continental de l'Europe. (...) Il pourra être admis vingt jeunes gens de l'Helvétie à l'école polytechnique de France, après avoir subi les examens prescrits par les règlements sur cette partie.. (...) Les officiers suisses pourront parvenir à toutes les charges et dignités militaires qui subsistent en France ».

Ainsi, d'innombrables soldats suisses ont servi dans les armées impériales où tous les peuples se coudoyaient. Ils furent surtout employés lors du déclin de l'Empire.

Le mercenariat permit à une Suisse essentiellement agricole de gérer son accroissement démographique en envoyant en permanence plus de cinq mille jeunes gens au service des armées étrangères. Les cantons en retiraient des profits financiers sous forme de rentes. Les avantages commerciaux ainsi que les privilèges douaniers accordés permirent l'essor du commerce et de l'artisanat. Le protectorat combiné à la politique de neutralité naissante permit d'éviter nombre des conflits qui ont affaibli et ruiné les nations européennes. Ce mercenariat peut dès lors être considéré comme un facteur géopolitique particulier et exclusif à la Confédération helvétique en devenir.

³⁶ Extrait de l'article 2 (de 21) du traité d'alliance défensive du 27.09.1803. Selon *Repertorium der Abschiede der eidgenössischen Tagsatzungen aus den Jahren 1803 bis 1813*, Bern 1886.

³⁷ Extrait des articles 1, 18, 21, 22 du traité de capitulation militaire du 27.09.1803. Selon *Repertorium der Abschiede der eidgenössischen Tagsatzungen aus den Jahren 1803 bis 1813*, Bern 1886.

Au cours des conflits de religion, le réformateur Zwingli s'était déjà manifesté avec véhémence contre le service mercenaire « Loin de rapporter vos victoires au Dieu des armées, ainsi que faisaient vos ancêtres, vous vous enorgueillissez de vos succès, et vous vous croyez invincibles. Dans les guerres où vous entraîne votre vanité, vos soldats se permettent des excès qui attireront un jour sur vous la colère divine. (...) Vous parlerai-je de la corruption des mœurs que nos guerriers rapportent dans leurs foyers ? ».

La formation des armées de métier vers la fin du XVII^e siècle dans les grandes puissances voisines de la Suisse modifia grandement le service mercenaire ; les représailles, les guerres de butin furent remplacées par des années de service en caserne et d'exercices sévères. Ce fut peu à peu la fin des anciennes possibilités de gain. La prospérité qui naissait dans les campagnes de même que les violentes critiques contre le service mercenaire altéra son attrait. L'orientation officielle de la Suisse vers la Neutralité concrétisée en 1815 au Congrès de Vienne devait mettre un terme à la pratique du mercenariat. Celui-ci avait indirectement favorisé une ère de stabilité, la neutralité allait prendre le relais et amener la Suisse au XXI^e siècle en lui épargnant les conflits qui marquèrent tous ses Etats voisins.

5.2 *La neutralité*

La neutralité est-elle une notion politique à laquelle la majorité des Suisses peut s'identifier ? Cette neutralité a-t-elle pris la relève, après le mercenariat, en tant que facteur de sécurité et de stabilité. C'est peut-être Nicolas de Flue³⁸ qui jette les premières bases à cette idée de neutralité. Dans ses conseils prodigués aux Suisses en 1481 il s'exprime de la sorte : « N'étendez pas trop loin le cercle de la Confédération, afin de maintenir d'autant mieux la paix et l'unité de jouir en repos de votre liberté si chèrement achetée ».

La Neutralité suisse s'est développée depuis le XVI^e siècle. Les cantons suisses ont à cette époque signé toute une série de pactes, alliances et traités qui les lient avec leurs voisins. France, Autriche et Savoie. Or ces divers états sont souvent en guerre les uns contre les autres, dès lors, ces alliances conclues avec les cantons suisses s'annulent. Au terme des guerres d'Italie, la Suisse se trouve plongée dans le trouble profond des conflits de religion. Les deux camps confessionnels vivent dans une situation d'équilibre précaire. Toute alliance d'un de ces blocs avec l'étranger entraînerait une réaction de l'autre et pourrait provoquer une guerre civile en Suisse.

La neutralité est alors envisagée comme un moyen de consolider l'unité de populations hétérogènes sur les plans culturel, linguistique. La non-participation à des conflits externes devaient permettre à la Suisse d'exister et de préserver la Fédération. Contrairement aux Etats européens qui s'édifièrent par une politique extérieure de puissance en renforçant leur mécanisme de centralisation, l'identité nationale suisse ne pouvait subsister que dans la neutralité.

³⁸ Selon J.T. Bello, *Le bienheureux Nicolas de Flue*, Paris 1889. Nicolas de Flue joua un rôle déterminant dans l'adhésion à la Confédération des cantons de Soleure et Fribourg en intervenant à la Diète de Stans.

Au XVII^e siècle, les cantons suisses pratiquent une neutralité encore imparfaite, et non reconnue par les autres Etats. C'est finalement le Congrès de Vienne de 1815 qui accordera à la Suisse « la neutralité perpétuelle et l'inviolabilité de son territoire » Cette reconnaissance par les grandes puissances de l'époque, l'Autriche, la France, l'Angleterre et la Russie fait de la Confédération un élément constitutif de l'équilibre européen. La neutralité suisse, initialement expression d'une volonté nationale, devient ainsi un facteur de la politique européenne. Ce statut est encore confirmé en 1848 lorsque la Suisse devient une fédération. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, la Suisse reste neutre, mais pas passive. Elle facilite l'évacuation des civils assiégés dans Strasbourg, Elle soutient l'action humanitaire de la Croix-Rouge fondée en 1864. Elle donne aussi l'asile à des troupes battues qui se réfugient chez elle, après les avoir désarmées (par exemple l'armée du général français Bourbaki).

La Suisse se déclare neutre le 4 août 1914, au début de la première guerre mondiale. A son terme, le traité de Versailles du 28 juin 1919, fait de la neutralité suisse une obligation internationale et un élément du maintien de la paix.

Le concept de « bons offices », réglé en 1907 à La Haye mais dont la tradition remonte au XV^e siècle, permet à la Suisse à la fois une abstention générale et une contribution active dans certains types de conflits, essentiellement liée à l'action humanitaire, notamment avec l'action de la Croix-Rouge.

La seconde guerre mondiale représente une nouvelle épreuve pour la neutralité suisse. Les états qui se sont formés en Europe sont fondés sur le lien de « nationalité », basée sur une langue, une culture et une histoire communes. La Suisse ne risque-t-elle pas d'éclater en plusieurs fragments qui rejoindraient la France, l'Italie ou l'Allemagne ? Cette neutralité, qui a empêché que des événements extérieurs ne déclenchent des crises internes, semble la seule voie en cas de conflit entre nos voisins. Cependant, la Suisse entretient avec les deux parties, mais particulièrement avec l'Allemagne, des relations commerciales et financières, ce qui lui vaudra d'être très controversée. Cette position est toutefois cohérente étant donnée la situation géographique et économique singulière de la Suisse, enclavée au milieu de pays de l'Axe ou occupés, et donc soumise au blocus allié. D'autre part, cette relation parfois ambiguë vis-à-vis du Reich allemand a permis à la Suisse de devenir un intermédiaire avec certains responsables du régime nazi lorsque des tentatives de négociations ont été entreprises à la fin de la guerre.

Dans la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale, la neutralité suisse n'était guère prise en compte. La Confédération s'efforce de la revaloriser en mettant en évidence ce qui sera plus qu'un simple slogan : solidarité et disponibilité. La Suisse est un pays qui peut offrir aux peuples ses bons offices parce que la modération issue de sa politique de neutralité la rend disponible envers chacun. Dans le domaine diplomatique, la Suisse a représenté jusqu'à 20 états. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, elle a aussi offert ses services pour rapatrier les prisonniers de guerre après divers conflits. Dans le même esprit, elle a accordé l'hospitalité sur son territoire à des conférences internationales.

La politique de neutralité exerce des effets importants sur sa politique de défense. La Suisse est convaincue que la guerre n'est pas un moyen sensé pour régler les conflits entre les peuples. Elle applique dès lors une politique de promotion de la paix.

Si elle veut vivre en paix et harmonie avec tous les peuples, elle veut rester capable de se défendre, de protéger sa liberté et son intégrité, si celles-ci devaient être menacées. Si les grandes puissances ont reconnu la neutralité de la Suisse, elles ne s'en portent pas garantes ; cette tâche incombe à l'Etat neutre lui-même. Le devoir de ce dernier de se défendre contre les agressions est un élément du droit positif de neutralité³⁹. Une puissance neutre ne peut tolérer, de la part des belligérants, aucune atteinte à son intégrité. Pour pouvoir en cas d'urgence faire usage de ses armes, l'Etat neutre doit disposer d'un dispositif militaire complet c'est-à-dire d'une armée. La neutralité, particulièrement quand elle est durable, ne peut donc être qu'une neutralité armée.

La Suisse dispose d'une armée conçue sur le système de conscription nommé « système de milice ». Elle lui permet, en cas de crise de mobiliser jusqu'à 400 000 soldats⁴⁰. Basée sur un système défensif dynamique, elle est équipée de moyens terrestres et aériens modernes.

La situation d'enclavement de la Suisse entourée de pays membres de la communauté européenne, conjuguée à la mutation politique consécutive à la chute du mur de Berlin, obligent l'armée suisse à revoir son engagement et son organisation. De plus, les budgets alloués à la défense, en forte diminution, ne lui permettent plus d'acquérir en nombre suffisant des armements de haute technologie.⁴¹

Dans le cadre d'une nouvelle restructuration dont la mise en œuvre est prévue pour 2003⁴², l'armée suisse adoptera une nouvelle conception : « la sécurité par la coopération ». Cette coopération devra être compatible avec la neutralité et admettra la capacité d'interopérabilité avec les armées voisines. Membre de l'OSCE et du PPP⁴³, la Suisse a démontré récemment sa volonté de participation active à des opérations humanitaires en engageant des hélicoptères de transport militaires en Albanie, au profit des réfugiés kosovars.

La neutralité suisse est sans doute un facteur fédérateur important. Lors de récents et nombreux sondages les Suissesses et Suisses de toutes les classes d'âge et classes sociales se prononcent à une forte majorité pour le maintien de la neutralité. Même s'ils ignorent souvent sa signification originelle, ils sont inconsciemment convaincus qu'elle joue un rôle déterminant dans la cohésion entre toutes les régions de la Suisse.

³⁹ Conformément à l'article 5 de la Convention de la Haye de 1907, relative aux droits et aux devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre entre pays.

⁴⁰ La taille de l'armée suisse a été redimensionnée au terme de la restructuration « Armée 95 ».

⁴¹ Les missiles BL64 Bloodhound sont retirés fin 1999 vu leur vétusté et ne seront pas remplacés.

⁴² La planification est actuellement en cours sous le nom de code de « ARMEE XXI ».

⁴³ OSCE : Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe, PPP : Partenariat Pour la Paix.

5.3 Le refus de l'autorité

« Par autonomie, on entend prendre des décisions sans devoir en référer à une autorité supérieure. »

Dès sa fondation en 1291, une caractéristique fondamentale de la mentalité helvétique est son aversion à toute sorte de tutelle et ingérence extérieure, une volonté d'autodétermination et de gestion autonome de sa destinée. Les cantons qui sont venus accroître, au fil des siècles, les rangs confédérés l'ont tous fait afin de s'affranchir d'une autorité extérieure, telles celles des Habsbourg, de l'Autriche, de la Savoie, de la Prusse.

De même, chaque canton suisse pouvait garder ses particularités politiques et identitaires. Ce n'est que lors de l'invasion républicaine française qu'un courant centraliste fut imposé. Ce régime procura des réformes fondamentales ; il établit l'égalité devant la loi et le suffrage universel, il reconnaît la liberté de pensée, de croyance et de presse. Il instaure la liberté d'établissement, de commerce et d'industrie. Il crée la citoyenneté suisse : le citoyen n'est plus seulement le citoyen d'un canton. Dans le domaine économique, on réalise des améliorations : l'unification des poids et des mesures et la suppression des douanes à l'intérieur du pays. Un décret de 1800 rend l'école primaire obligatoire.

Ce centralisme républicain ne convient cependant pas à la Suisse, le régime est instable et il s'écroulerait sans le soutien de la France. Jamais au cours de son existence les tensions internes ne se font sentir avec autant d'acuité. La classe dirigeante, composée de patriotes ultrarévolutionnaires et de républicains plus modérés, est opposée aux fédéralistes regroupant les anciens aristocrates et les cantons de Suisse centrale qui désirent rendre aux cantons leur autonomie et leur souveraineté. La Suisse est plus que divisée : elle est décomposée.⁴⁴

Napoléon Premier réalise que le caractère fédéral est trop solidement ancré dans l'histoire helvétique pour être supprimé d'un coup de règle. Il en est venu à se prononcer ainsi sur le système politique suisse⁴⁵ : « Plus j'ai médité sur la nature de votre pays, plus il en a résulté pour moi du fait de la variété de ses parties constitutives, la conviction de l'impossibilité pour elle de s'asservir à une uniformité ; tout vous conduit vers le fédéralisme. (...) Vous avez besoin du calme, de l'indépendance et d'une neutralité reconnue par toutes les puissances qui vous entourent. »

Désirant maintenir une Suisse calme et prospère dans l'orbite française, Bonaparte impose à la Suisse sa médiation⁴⁶. Le pays sera alors composé de 19 cantons dont le territoire, la constitution et l'indépendance sont garantis. La forme étatique est apparentée à une Confédération, certains acquis de la République helvétique sont maintenus : l'égalité devant la loi, la liberté d'industrie et la suppression des douanes intérieures.

⁴⁴ Selon le comte Adrien Lezay-Marnezia qui, à la demande de Bonaparte, parcourt le pays et expose dans son rapport du 14 juillet 1802 la situation anarchique de la Suisse. (*Dunant E. : Quellen zur Schweizer Geschichte, Vol 19, Bâle 1901*).

⁴⁵ Selon Conrad Muralt : *Hans von Reinhard*, Zurich 1838, p. 105 et suivantes.

⁴⁶ Acte de Médiation du 30 septembre 1802

La chute de Napoléon Premier voit l'écroulement du régime mis en place par l'acte de médiation. Le pays doit dès lors se réorganiser. Le Pacte fédéral de 1815 promulgue la Confédération suisse avec l'emblème fédéral sous la forme qu'il a conservée jusqu'à nos jours. Dans son article 1, il y est précisé : « Les XXII Cantons souverains de la Suisse se réunissent, par le présent Pacte fédéral, pour leur sûreté commune, pour la conservation de leur liberté et de leur indépendance contre toute attaque de la part de l'étranger..... ». Le congrès de Vienne viendra confirmer les frontières définitives du pays avec le rattachement des derniers trois cantons, le Valais, Neuchâtel et Genève. La neutralité de la Suisse y est également confirmée et garantie.

L'Etat fédératif prend sa forme définitive avec l'adoption de la constitution de 1848. La Suisse se dote d'un pouvoir central efficace avec des compétences accrues en matière de diplomatie, de défense nationale, de douane, de poste et de monnaie. Dans son article 2, la volonté d'indépendance de la Suisse y est clairement manifestée : « La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de protéger la liberté et les droits des confédérés... ».

La politique de neutralité conjuguée au refus de l'abandon de la moindre parcelle d'indépendance va progressivement confronter la Confédération suisse au risque de l'isolement. Suite à l'expérience malheureuse⁴⁷ de l'adhésion à la Société des nations⁴⁸, il ne put être question pour la Suisse, en 1946, de solliciter son adhésion à l'ONU. Un statut particulier ne put lui être assuré en raison de sa neutralité. La participation des pays neutres à l'Organisation reste quelque peu ambiguë ; ces derniers se trouvent dans une position particulière au regard des opérations de sanctions de l'ONU.

Une nouvelle proposition relative à l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies fut rejetée par référendum en 1986. Bien qu'adhérant politiquement aux valeurs occidentales face aux menaces globales de l'Est, elle considère cet engagement comme une atteinte à sa neutralité. La Suisse maintient tout de même son statut d'observateur et participe aux institutions et organismes spécialisés de l'ONU (Organisation Mondiale de la Santé, UNESCO, Organisation Internationale du Travail). Elle consacre des crédits substantiels à l'aide et la coopération technique. Considérant la participation aux missions de maintien de la paix comme un prolongement naturel de son activité humanitaire, elle s'engage notamment en Corée, en Namibie, au Proche Orient, au Sahara occidental ainsi qu'en Albanie et au Kosovo.

La tradition des « bons offices » qui permet à la Suisse d'être présente dans le monde n'est plus adaptée à la nouvelle nature des crises, telles celles de l'ex-Yougoslavie ou celle du Golfe. L'adhésion à l'ONU reste dès lors à l'ordre du jour. La récolte de signatures au profit d'une initiative populaire bat son plein et devrait permettre prochainement au peuple suisse de se prononcer à nouveau sur cette question épineuse.

⁴⁷ Durant la Guerre d'Abyssinie, en 1938, tandis que la situation internationale était extrêmement tendue, la Suisse aurait dû remplir ses nouvelles obligations dans le cadre de la sécurité collective et appliquer des mesures économiques à l'égard de l'Italie fasciste. Elle demanda le 13 mai à en être dispensée. L'adhésion à la Société de Nations eut pour conséquence l'application laborieuse d'une politique plus souple de neutralité différenciée.

⁴⁸ Le peuple suisse, à une très faible majorité, accepte le 16 mai 1920 d'adhérer à la Société des Nations.

Consciente de l'importance croissante du marché européen pour son économie, la Suisse fonde avec six autres états l'AELE⁴⁹. Cette dernière se désagrège progressivement au bénéfice de l'agrandissement de la Communauté européenne. Le Conseil Fédéral s'est exprimé en 1992 en faveur d'une adhésion à la Communauté européenne ; cette position a été rejetée par la population.

Plus que jamais avec l'ouverture grandissante de la CE vers l'est, la Suisse se trouve encastrée au centre d'un dispositif économique et politique, son enclavement géographique se double d'un enclavement politico-économique. La question de l'adhésion divise la population. La communauté francophone de Suisse romande est globalement favorable à l'adhésion à la Communauté européenne et souhaite un signal politique rapide et catégorique allant dans ce sens. Quant à la Suisse alémanique, elle est restée toujours méfiante à l'égard de son voisin du Nord dont les velléités de pangermanisme sont perçues comme un risque ou une menace. Cette Suisse alémanique, majoritaire et toute puissante dans le territoire suisse craint de se retrouver comme entité minoritaire dans une union dont la grande Allemagne serait le ténor.

Ce souci permanent conjugué à la crainte de voir cette Suisse multiculturelle exploser sont les dénominateurs de la frilosité exprimée face à la Communauté européenne. Ainsi, tout rapprochement est condamné systématiquement par la population alémanique lors des consultations populaires. Le rejet de l'adhésion à l'EEE⁵⁰ a démontré la détermination des Suisses alémaniques dans ce domaine. Une des questions principales est celle de la prise de décision au sein de la Communauté où la Suisse craint des abandons de souveraineté trop contraignants et un risque de satellisation par rapport à ses partenaires.

Les relations avec la Communauté européenne restent cependant essentielles et sont renforcées par le biais d'accord bilatéraux dont la mise en œuvre fut ardue, notamment sur le transit alpin des camions de 40 tonnes. D'autre part, la Suisse a développé une activité économique internationale considérable, sans toutefois faire partie du Fonds Monétaire International, ni de la Banque Mondiale.

5.4 *La démocratie*

Comme nous l'avons vu, la Suisse n'est devenue un état qu'après la disparition de l'ancienne confédération, en 1798 et en 1848. Cependant, on ne peut concevoir la Suisse sans prendre en compte son fondement historique dès 1291. Ce demi-millénaire a permis aux diverses villes et vallées de s'accoutumer les unes aux autres. La mentalité individualiste de petit Etat a empêché durant des siècles les diverses parties à se fondre en un état. En dépit des obstacles nombreux, les parties de la population qui ont formé l'Etat fédératif suisse et qui provenaient de divers secteurs linguistiques et culturels sont devenues une nation.

Jusqu'à la révolution française et la naissance de la République helvétique, le pouvoir politique revêtait des formes fondamentalement différentes d'un canton à l'autre.

⁴⁹ La Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, le Portugal et la Suisse fondent en 1959 l'Association européenne de Libre Echange (AELE).

⁵⁰ EEE : Espace Economique Européen.

Dans les cantons-villes, le pouvoir politique est réservé exclusivement aux bourgeois de la capitale. A Zurich, Bâle, Schafhouse et St-Gall, le pouvoir appartient aux corporations qui servent d'assemblées électorales où on élit les magistrats. Seuls les bourgeois citadins y ont accès, les campagnards sont des sujets qui n'ont pas le droit de faire commerce ou de fonder une entreprise industrielle. A Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne et Genève, le pouvoir n'appartient qu'à quelques familles de la bourgeoisie. Ces patriciens dominent tout le reste de la population. Cependant, les petits cantons primitifs connaissent une vie politique qui semble être tout à fait démocratique. Les citoyens du canton se réunissent en assemblées (Landsgemeinde) et élisent leurs autorités. Cependant certains sujets sont privés du droit de vote et certaines familles, enrichies par le service mercenaire dominent la vie politique et n'hésitent pas à acheter des voix en période électorale.

Ces « landsgemeinde » qui ont survécu dans leur forme⁵¹ jusqu'à aujourd'hui ont joué un rôle décisif dans l'évolution de la Suisse vers la forme de démocratie en vigueur aujourd'hui. En tant qu'organisation politique et sociale primitive, elle a comme origine le « Gerichtsding »⁵² germanique d'une part, qui représente la cours de justice des citoyens libres et l'assemblée communale responsable de la gestion des biens fonciers.

Les documents font remonter la tradition de la Landsgemeinde à 1309 pour les cantons primitifs, à 1387 pour le canton de Glaris, 1389 pour le canton de Zoug et de 1403 pour le canton d'Appenzell. Cette description du XV^e siècle⁵³ illustre le modernisme de cette forme du pouvoir politique : « Chaque mâle du pays, depuis l'âge de seize ans, a son suffrage et le maître et le valet ont une part égale à la souveraineté (...). C'est là tout ce qu'il est nécessaire de dire du gouvernement général de ces petits cantons qui, en admettant chaque membre à une portion égale, semblent intéresser chaque partie à la conservation du tout. A la vérité, le commun peuple se conduit d'ordinaire ici selon le sentiment des gentilshommes auxquels il croit le plus de lumières. La noblesse n'a pas seule cet avantage. Tout homme qui sait se faire estimer du peuple a beaucoup de pouvoir sur son esprit ; l'éloquence surtout peut beaucoup aujourd'hui. Aussi l'érudition est-elle généralement estimée dans ces cantons ; et ce qui est une conséquence nécessaire, elle y devient commune. »

A l'effondrement de la République helvétique et l'instauration de la Médiation, on assiste à un retour partiel à la situation d'avant 1798. Sept cantons campagnards⁵⁴ rétablissent le système de la landsgemeinde. Dans les anciens cantons où le pouvoir appartenait aux patriciens et bourgeois, les anciens privilèges furent rétablis par le biais du suffrage censitaire. Ce n'est qu'avec la constitution de 1848 que la démocratie suisse prenait forme. Cette dernière, si elle interdisait expressément les alliances politiques entre cantons, prévoyait la possibilité d'une révision qui pouvait être demandée par le peuple ; à cet effet, 50 000 signatures sont nécessaires pour qu'aboutisse une telle initiative.

⁵¹ Les citoyens sont rassemblés sur la place centrale d'un chef-lieu cantonal. Les élections ont lieu à la main levée.

⁵² Gerichtsding : sorte de tribunal primitif.

⁵³ Etats et Délices de la Suisse.....Bâle 1776, Abraham Ruchat.

⁵⁴ Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Glaris, Appenzell, Grisons.

La révision de la constitution de 1874 renforce les compétences du pouvoir central dans plusieurs domaines. Avec l'introduction du droit de référendum législatif⁵⁵ et du droit d'initiative constitutionnelle⁵⁶, la Suisse devient une démocratie semi-directe. Les citoyens sont appelés fréquemment à se prononcer sur divers objets.

Les Suisses sont, dans leurs racines, profondément attachés aux droits démocratiques conférés par leur constitution. Le droit d'initiative est régulièrement mis à contribution et le peuple suisse se prononce chaque année sur plusieurs sujets concernant des domaines aussi divers que : la suppression de l'armée, l'acquisition de 34 avions de chasse FA-18, l'instauration d'une assurance maternité, la construction d'une place d'armes ou l'expérimentation médicale sur des animaux. Il faut relever que la participation au scrutin n'est pas toujours très élevée et est dépendante de l'importance du sujet.

La Suisse a adhéré en 1963 au Conseil de l'Europe et y délègue six parlementaires fédéraux aux sessions. Ce conseil, qui ne peut prendre aucune décision ayant force obligatoire à l'égard d'un pays quelconque, mais qui doit se limiter à élaborer des accords qui peuvent être ensuite réalisés et ratifiés par les gouvernements et les parlements des Etats-membres, correspond dans sa forme à la vision helvétique. La Communauté européenne représente par contre une structure intégrationniste souffrant partiellement de lacunes dans ses structures démocratiques. Elle est dirigée par un Conseil des ministres des gouvernements et par un vaste appareil administratif, et contrôlée par un parlement élu.

Le Suisse se méfie de toute démarche mettant en péril les droits souvent difficilement acquis au cours de son histoire. L'adhésion à la Communauté européenne symbolise pour lui, dans le domaine des droits démocratiques, une restriction de ses compétences et représente de ce fait un risque, probablement non fondé, mais endémique.

⁵⁵ Référendum législatif facultatif. « Les lois fédérales et les arrêtés fédéraux ne peuvent être rendus qu'avec l'accord des deux Conseils. Les lois fédérales et les arrêtés fédéraux de portée générale doivent être soumis à l'adoption ou au rejet du peuple lorsque la demande en est faite par 30 000 citoyens actifs ou par 8 cantons. » / Le nombre de signatures requises a été porté aujourd'hui à 50 000.

⁵⁶ Initiative constitutionnelle. « La révision partielle peut avoir lieu soit par la voie de l'initiative populaire, soit dans les formes statuées pour la législation fédérale. L'initiative populaire consiste en une demande présentée par 50 000 citoyens suisses ayant le droit de vote et réclamant l'adoption d'un nouvel article constitutionnel ou l'abrogation ou la modification d'articles déterminés de la Constitution en vigueur. » / Le nombre de signatures requises a été porté aujourd'hui à 100 000.

6. Conclusion

La Suisse n'est pas un Etat qui a des ambitions géopolitiques à l'échelle planétaire, même si son économie est bien plus performante que ne le laisseraient supposer sa superficie, sa population ou sa situation alpestre. Cet Etat s'est mué au fil des siècles en une nation forte dont les fondements sont constitués de facteurs géopolitiques atypiques. Enclavée, multiculturelle et multiethnique, possédant quatre langues officielles, elle a édifié sa cohésion sur des valeurs particulières tels la démocratie, la neutralité et les bons offices. La majorité de la population, au nom de d'une crainte viscérale à brader son autonomie et son pouvoir démocratique, tend aujourd'hui à adopter une politique d'isolation face à une Europe dont la construction s'accélère.

L'importance de l'autonomie et de l'indépendance attribué par la Suisse l'ont progressivement conduite vers la voie d'une politique de Neutralité. Cette politique s'est révélée performante et a permis à la Suisse d'éviter de sanglants conflits et indirectement de bénéficier d'un niveau de vie appréciable. Dans le récent contexte d'une Europe écomico-politique qui s'étendra bientôt jusqu'à la frontière de la Russie, la Suisse se trouve enclavée, non seulement géographiquement, mais aussi politiquement. Géographiquement située au centre de l'Europe et économiquement dépendante de ses voisins, elle peut difficilement perpétuer sa politique au risque d'être vouée à un isolement inéluctable.

La Suisse, profitant de sa prospérité économique et de son rôle reconnu au sein des organisations internationales, a toujours posé sa politique de neutralité en termes de maintien ou d'abandon de souveraineté, non en termes de marginalisation ou de participation à la Communauté internationale. Une nouvelle image de l'Europe est en train d'émerger, elle verra la neutralité permanente – mais non absolue – de la Suisse, emprunter la voie d'une révision fondamentale. La future armée XXI en cours d'élaboration a choisi son slogan : « sécurité par la coopération ». Faut-il y voir le premier signal d'un repositionnement de la politique helvétique ?

La Suisse sera européenne, mais la Suisse voudra, au même titre que ses voisins rester une Nation, elle ne voudra pas brader les spécificités qui ont fait sa cohésion et sa force.

7. Bibliographie

- | | |
|--|--|
| Administration fédérale suisse,
<i>Berne, Office fédéral de la statistique, 1999</i> | " Mémento statistique de la Suisse " |
| Administration fédérale suisse
<i>Berne, Bureau de l'intégration, 1995</i> | " Faisons l'Europe ensemble " |
| Administration fédérale suisse
<i>Berne, Bureau de l'intégration, 1998</i> | " Négociations bilatérales sectorielles CH – UE " |
| Aymeric CHAUPRADE
<i>Paris, Ellipses, 1999</i> | " Introduction à l'analyse géopolitique " |
| Aymeric CHAUPRADE
<i>Paris, Ellipses, 1998</i> | " Dictionnaire de géopolitique " |
| Divers auteurs
<i>Editions Ex Libris SA, 1975</i> | " La Suisse, de la formation des Alpes à la quête du futur " |
| Michel SALAMIN
<i>Collection recueils de textes d'histoire suisse</i> | " Documents d'histoire suisse 1240 - 1968" |
| Georges-André CHEVALLAZ
<i>Lausanne, L'Age d'Homme, 1989</i> | " Le gouvernement des Suisses " |
| Commission européenne
<i>Luxembourg, Office des publications officielles de la CE, 1995</i> | " Etude prospective des régions de l'arc alpin " |
| Hervé LE BRAS
<i>Paris, La Documentation française, 1996</i> | " Le peuplement de l'Europe " |
| François THUAL
<i>Paris, Ellipses, 1996</i> | " Méthodes de la géopolitique " |
| Hans Peter TREICHLER
<i>Zürich, Migros, 1991</i> | " L'aventure suisse " |
| Jean-Pierre DORAND
<i>Editions Fragnières, 1987</i> | " Histoire de la Suisse " |
| Alfred GROSSER
<i>La documentation française, 1998</i> | " Les pays d'Europe occidentale " |
| Jean-François GRIBINSKI
<i>Revue de la Défense Nationale, janvier 1996</i> | " Dictionnaire de géopolitique des Etats " |
| Yves LACOSTE
<i>Flammarion, 1995</i> | « Dictionnaire de géopolitique » |

Laurent GOETSCHÉL
Enjeux Atlantiques, juin 1994

" La Suisse et la sécurité européenne : une relation délicate "

Alain CARTON
*Fondation pour les Etudes de
Défense Nationale, 1991*

" Les neutre, la neutralité, l'Europe "